

## CENSURE

# Quand les œuvres font débat

La liberté de création n'est prévue dans aucun texte de loi. Aucun instrument juridique ne l'a pensée... Or les œuvres font débat... Pour aider à y voir un peu plus clair, Agnès Tricoire, avocate, vient justement de publier un ouvrage sur le sujet.

L'exposition « Je crois aux miracles » proposée par la collection Lambert et diffusée en Avignon de décembre 2010 à mai 2011 a récemment tenu le haut de l'actualité. Parmi les œuvres : *Immersion Piss Christ*, photographie de l'Américain Andres Serrano, représentant un crucifix immergé dans un mélange d'urine et de sang de l'artiste. En avril dernier, l'évêque d'Avignon et plusieurs associations exigent son retrait. L'Agrif (Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne) assigne en référé la collection Lambert, propriétaire de l'œuvre. Celle-ci sera d'ailleurs vandalisée à coup de marteau et de pic à glace le 17 avril par trois personnes, qui molesteront au passage les gardiens du musée alors qu'ils s'interposaient. L'Agrif a finalement

été déboutée, et condamnée pour procédure abusive par le tribunal de grande instance d'Avignon.

Cette affaire n'est qu'une des nombreuses manifestations d'une censure croissante. Il semble plus que jamais nécessaire de défendre la liberté de création ; objet de l'Observatoire de la liberté de création, collectif dont la Ligue de l'enseignement est membre, et dont la déléguée générale est Agnès Tricoire, avocate et conseil de la collection Lambert lors de l'assignation.

Spécialisée en propriété intellectuelle, elle vient de publier un *Petit traité de la liberté de création*<sup>1</sup>, qui propose un historique et un état des lieux de la censure, en même temps qu'il constitue une réflexion philosophique sur ce phénomène et offre des clés pour réfléchir à la question, notamment en ce qui concerne les publics jeunes.

L'ouvrage effectue plusieurs mises au point, notamment sur la notion de jugement, qui

mélange trop souvent jugement esthétique, jugement de droit et jugement de goût. L'auteure rappelle que l'œuvre d'art est par essence polysémique et sujette à interprétations, sans qu'une lecture puisse prévaloir sur une autre : l'interprétation de l'œuvre n'appartient pas plus à l'auteur qu'au public ou au juge. Ainsi, la censure, effectuant une lecture univoque de l'œuvre, prétexte à son interdiction, transforme-t-elle en jugement de droit ce qui devrait rester un jugement critique. La faculté de débattre d'une œuvre n'existant que si l'on y accède, la censure par définition interdit le débat, et constitue en cela un déni de démocratie.

## Renforcer l'éducation artistique

Prenant souvent comme prétexte la protection de l'enfance, les censeurs ne visent en fait qu'à rétablir un ordre moral



rigide, et n'hésitent pas à multiplier les procédures judiciaires. Agnès Tricoire, loin de balayer d'un revers de main la question de la jeunesse face aux œuvres d'art, prône un renforcement de l'éducation artistique à l'école et tout au long de la vie, arguant que « la seule protection de la jeunesse à mettre en œuvre contre les œuvres, comme pour tout type de représentation, c'est l'apprentissage du jugement critique ».

Plus largement, elle propose un ensemble de règles constituant une « éthique minimale » face aux œuvres, parmi lesquelles : lire ou voir une œuvre dans son intégralité avant d'en parler, distinguer les œuvres de ce qui n'en est pas (discours politique, publicitaire...), préserver le sens de l'œuvre du jugement autoritaire, et préserver un espace critique pour débattre des œuvres, permettant à chacun de s'exprimer.

Autant de démarches que la



L'œuvre « Immersion Piss Christ » vandalisée. © Boris Horvat/AFP

Ligue de l'enseignement reprend volontiers à son compte, dans sa mission d'émancipation et d'accompagnement de la jeunesse vers une citoyenneté qui lui permette de jouir des œu-

vres d'art en sollicitant sa sensibilité tout en développant son sens critique.

**Philippe Auzet**

1 Editions La découverte 2011, 20 €

## La littérature jeunesse n'est pas épargnée

Pour leur 4<sup>e</sup> édition, les « Littératures de l'engagement » ont saisi la question de « la censure d'ici et d'ailleurs ». Il s'agissait moins de se pencher sur un « retour de la censure » que de réinterroger la permanence de ce phénomène et d'en déceler les mécanismes nouveaux et les formes insidieuses (censure éditoriale, économique, autocensure...).

Organisées en avril dernier par la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor, les « Littératures de l'engagement » ont réservé une place particulière à la littérature jeunesse au travers d'interventions d'éditeurs (Thierry Magnier et Denis Guiot), d'auteurs (Jeanne Benameur, Nathalie Legendre) et d'experts (Bernard Joubert de l'Observatoire de la liberté de création et Véronique Soulé, de Livres au trésor). L'idée de censure dans la littérature jeunesse peut surprendre de prime abord tant on garde une image surannée des livres pour enfants empreints de bons sentiments et de morale. C'est encore au nom de la protection de l'enfant qu'aujourd'hui s'exercent des pressions : l'argument développé étant celui de la « noirceur » ou de la « violence » desquelles il faut préserver l'enfant.

À la table ronde « Littérature ado quand la censure s'en mêle » l'écrivain Nathalie Legendre et le directeur de la collection Autremonde, Denis Guiot, sont revenus sur la polémique autour du roman *Les orphelins de Naja*. Cet ouvrage a fait l'objet d'une dou-

ble censure, de la part des actionnaires du groupe Fleurus, dont la maison d'édition Mango fait partie, puis de l'Éducation nationale, dans le cadre du Prix Ado à Rennes. Deux réactions qui émanent d'instances catholiques... En matière de littérature jeunesse, l'offensive vient souvent des milieux ultra-conservateurs catholiques ou d'extrême droite comme l'a confirmé Véronique Soulé lors de sa conférence.

Pourquoi la littérature ado cristallise-t-elle tant l'attention ? La spécificité de cette littérature tient avant tout dans le mode de réception des ouvrages. C'est l'âge où l'enfant choisit son livre par lui-même, le lit seul et le partage avec ses pairs plus qu'avec les adultes. Cet âge de l'entre-soi qui donne à l'éducateur la sensation que l'enfant lui échappe se traduit dans le passage du rôle de médiateur à celui de « prescripteur ». C'est la fonction éducative des « passeurs de livres » précisément qu'Annie Rolland explore dans son essai *Qui a peur de la littérature ado ?* Elle y apporte un regard d'expert sur le rôle de la littérature dans le développement psycholo-

gique de l'adolescent. En abordant les mécanismes de censure des médiateurs eux-mêmes, elle a suscité des réactions vives des autres intervenants et du public.

### Accompagner les jeunes lecteurs

Rappelant la fonction de la littérature, et de l'art en général, dans la construction psychologique, Annie Rolland a insisté sur le fait que dissimuler une réalité a toujours été contre-productif en matière d'éducation. Dépassant la question de la posture individuelle que chaque éducateur a du mal à trouver, elle conclut sur le rôle incontournable des espaces pour accueillir la parole des jeunes et être à leur écoute autour de leur expérience de lecteur. Il s'agit plus que jamais de consolider et développer les actions culturelles qui offrent des possibilités aux jeunes d'échanger entre eux et avec des adultes (éducateurs et artistes), telles que les rencontres d'auteurs, les jurys littéraires de jeunes, ou encore les résidences d'auteurs dans les établissements.

**Marie Brilliant**